

Psychologues



© 2017 Les Echos Publishing

Le Gouvernement vient de dévoiler une série de mesures à mettre en place pour améliorer l'accompagnement psychologique de victimes d'attentats et autres catastrophes.

Ce plan prévoit 24 mesures d'amélioration. Certaines concernent l'accès aux soins, souvent difficile pour un public qui n'ose pas forcément recourir à des soins psychologiques ou psychiatriques. Le plan prévoit ainsi qu'un diagnostic de santé psychique gratuit ou largement pris en charge par la Sécurité sociale soit proposé systématiquement à chaque victime ou personne impliquée. Au terme de ce diagnostic, la victime recevra une attestation de constat des conséquences psychologiques du drame. Une liste départementale de psychologues et de psychiatres agréés par l'agence régionale de santé (ARS), et gratifiés d'un nouveau label « psychotraumatisme », sera également mise à sa disposition. Autre mesure, le remboursement des consultations de psychologues de ville agréés, déjà expérimenté à Nice à hauteur de 50 € les 10 séances de soutien, sera possible après évaluation du patient et renouvelable autant de fois que nécessaire. Enfin, une réserve de psychiatres, pédopsychiatres et de psychologues volontaires, formés au psychotrauma, mobilisables à tout moment par les cellules d'urgences médico-psychologiques (CUMP) devrait être constituée.

© 2017 Les Echos Publishing